

ASIGOS

Rapport de la Commission ad hoc chargée de l'examen du **préavis n°7 - 2023** « visant à l'octroi d'un crédit de CHF 374'200.- TTC destiné aux études du projet d'agrandissement et d'assainissement du collège de Mont-Goulin»

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Commission ad hoc composée de Madame Aude Müller, Madame Mariela Klinger-Lohr Bonvin (excusée), Madame Eva Tortelli (excusée), Monsieur Daniel Spörri et Monsieur Georges Conne s'est réunie le 13 décembre 2023, en présence des membres du CODIR, du chef du service Domaines & Bâtiments de Prilly (M. Vincent Joliat) et de la COGEF.

Introduction

Le Collège Mont-Goulin fait face à des défis majeurs, tels que la surutilisation de la salle de gym, l'état vétuste du bâtiment et des problèmes d'infiltration d'eau. Le préavis s'appuie sur les résultats d'une étude de faisabilité de 2022 et les recommandations de la DGEO et le SEPS. Les structures sportives du collège de l'Union nécessitent également une rénovation dans le futur proche, ce qui oblige à une bonne planification stratégique, soit prioriser les travaux de Mont-Goulin.

Situation

Mont-Goulin est un quartier avec peu de potentiel de développement. Néanmoins, l'école manque de salles de dégagement et de salles spéciales. La salle de gymnastique correspond à une VD2 (390m³) et ne répond plus aux besoins d'aujourd'hui. L'espace APEMS, actuellement au-dessus de la salle de gym, est trop petit. Les prévisions cantonales montrent le besoin de 4 salles de classe supplémentaires à moyen terme. Le bâtiment est intégré entre les constructions du quartier et par le talus par derrière, ce qui ne permet pas d'agrandir en largeur et en profondeur. Les seules options d'ajout de volume sont donc en hauteur ou par excavation.

Propositions de projet

Monsieur Vincent Joliet présente les idées de l'étude avec une visualisation tridimensionnelle dont une variante avec une utilisation maximale du volume. Le CODIR opte pour une variante plus légère avec un étage supplémentaire, une salle de gym VD4 séparable (790m³), excavation supplémentaire pour des locaux techniques et des vestiaires, des espaces sportifs à l'extérieur sur le toit, 4 classes supplémentaires et un ascenseur afin de répondre aux normes PMR. Un passage à l'étage supérieur permettrait de relier les différentes parties du bâtiment. L'APEMS serait déplacé dans des locaux plus grands, ces derniers annexés au collège.

Procédé

L'étude de faisabilité démontre que des rénovations sont possibles en ajoutant une salle VD4 et un étage supplémentaire. Les prochaines étapes seraient :

- Etude pour un avant-Projet
- Projet final
- Travaux.

Des interrogations ont été soulevées sur la procédure, notamment le fait que le conseil intercommunal devra se prononcer sur un avant-projet sans connaître les coûts effectifs du projet final.

Conclusions

Le CODIR a pu démontrer de manière crédible que la rénovation et l'agrandissement du collège de Mont-Goulin, telles que proposées par l'étude, s'inscrivent dans une logique de planification durable et stratégiquement intelligente.

Vu ce qui précède, et selon le préavis sur l'agrandissement et l'assainissement du collège de Mont-Goulin, la commission ad hoc vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Intercommunal de l'ASIGOS, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil Intercommunal de l'ASIGOS

- ayant eu connaissance du préavis ASIGOS n°07-2023
- après avoir lu ou entendu le rapport des commissions chargée d'étudier cet objet

décide

- 1) d'accorder au CODIR un crédit de CHF 374'200.- TTC destiné aux études du projet d'agrandissement et d'assainissement du collège de Mont-Goulin ;
- 2) de financer cette dépense par la trésorerie courante et/ou par l'emprunt ;
- 3) d'ajouter le présent crédit au crédit d'ouvrage et d'amortir le tout dès la mise en service du bâtiment ;
- 4) de prendre note que la charge d'intérêts annuelle, pour le présent crédit d'études, sera d'environ CHF 5'600.-- .

Jouxtens-Mézery, le 11 janvier 2024

Au nom de la commission ad hoc

Aude Müller (Rapporteuse)

Daniel Spörri

Georges Conne